

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -02 - 02

Séance du 27 février 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

D.E.T.R 2018

**ECOLE
MANON DES SOURCES**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO,
Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN,
OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**RENOVATION
THERMIQUE**

PRIORITE N°2

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO
(procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN),

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur GUEGUEN, Secrétaire de
séance.

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des Communes et des EPCI.

Cette opération rentre dans les catégories d'opérations prioritaires évoquées dans le guide pour la programmation 2018 relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux et plus particulièrement le point 3 « *Travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation thermique des bâtiments communaux et intercommunaux dans la perspective de la transition énergétique et de la mise aux normes* »

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'opération « **Ecole Manon des Sources - Rénovation thermique** ».

Les travaux relatifs à cette opération consistent au remplacement de châssis fixes et de portes de l'école Manon des Sources par des menuiseries en aluminium performantes.

Les travaux comprennent :

- Le remplacement à l'identique de 10 ensembles de portes lourdes ouvrants à la française par des équipements neufs en aluminium avec remplissage en vitrage isolant.
- Le remplacement à l'identique de 5 châssis coulissants à deux vantaux par des équipements neufs en aluminium avec remplissage en vitrage isolant.
- La pose de 2 ensembles de protection solaire en aluminium

Le montant total estimatif concernant la fourniture et la pose des équipements s'élève à 50 000 euros H.T soit 60 000 euros T.T.C.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR (40 %)	20 000,00 €
Autofinancement (60 %)	30 000,00 €
Total HT	50 000,00 €
T.V.A 20 %	10 000,00 €
Total TTC	60 000,00 €

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'opération ayant pour objet « Ecole Manon des Sources- Rénovation thermique »

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 20 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY